

Résonnances

La revue du **BUCODES**

Bureau de **Co**ordination des Associations de Malentendants et **De**venus **S**ourds

n°18

Trimestriel

Avril

2005

6€

Vie du Bucodes
Pétition

Médecine
Les surdités brusques

Accessibilité
Dossier sous-titrage

Nos droits
Sites pour la vie autonome et surdité

N° ISSN : 1624-0987

BUCODES

Bureau de Coordination des Associations de Malentendants et Devenus-Sourds

Groupement d'Associations régi par la loi de 1901, reconnu d'utilité publique par le décret du 13 janvier 1982.

Membre de l'International Federation of the Hard of Hearing People (IFHOH).

Membre de l'European Federation of the Hard of Hearing People (EFHOH).

Membre de l'UNISDA (Union Nationale pour l'Insertion des Déficiants Auditifs).

Membre du Comité d'Entente des Personnes Handicapées.

Le Bucodes a pour objet :

- établir une liaison entre les associations membres,
- définir des actions communes,
- mettre en œuvre tous les moyens propres à améliorer la vie des devenus sourds et malentendants,
- assurer la représentation des devenus sourds et des malentendants auprès des organismes publics et professionnels.

Adresse

73 rue Riquet - 75018 Paris

Tél./Fax : (33) 01 46 07 19 74

Bal : 3614 ou 3615 chez**bucodes*

E-mail : *bucodes@free.fr*

E-mail courrier des lecteurs : *revuebucodes@free.fr*

Site : <http://bucodes.free.fr>

Bureau

Présidente : Françoise Quérueu (Paris : FCS)

Vice-président :

Paul Zylberberg (Paris : Audio Ile-de-France)

Secrétaire Générale :

Jeanne Guigo (Lorient : Oreille et Vie)

Secrétaire Générale adjointe :

Marie-Christine Féquant (ADSMN Lille)

Trésorier : René Cottin (ARDD)

Trésorier adjoint : Jacques Schlosser (Surdi 13)

Directrice de la Publication : Françoise Quérueu

Responsable de la Rédaction : poste vacant

Comité de rédaction : H. Bergmann, Mp Pelloux,

S o m m a i r e

- **Éditorial** p. 3
- **Vie du Bucodes** p. 4
Quoi de neuf au Bucodes – Revue de Presse de nos associations – Brèves
Pétition du Bucodes, pour des appareils de correction auditive mieux remboursés et mieux contrôlés.
- **Vie des associations** p. 6
A la découverte des enseignants malentendants
Jacques SCHLOSSER a interrogé l'AEDMPC (Association des Enseignants Devenus Malentendants du Poitou-Charentes)
- **Tribune Libre** p. 9
Une suggestion à soutenir : un centre de basse audition
Notre ami Vincent Jaunay, président de Surdi 49, nous écrit : « J'ai pu bénéficier du Centre Régional Mutualiste Basse Vision d'Angers, cela m'a apporté beaucoup de bonnes choses. Je mesure alors l'importance de l'absence d'un Centre similaire Basse Audition. ».
- **Médecine** p. 10
Les surdités brusques
« Coup de tonnerre dans un ciel serein », la surdité brusque a touché certains d'entre nous. Résonnances a souhaité les rencontrer et en savoir un peu plus sur cette urgence médicale encore mal connue.
- **Accessibilité** p. 13
Dossier sous-titrage : le point sur les avancées !
Le développement du sous-titrage à destination des personnes sourdes ou malentendantes est à l'ordre du jour ! Il requiert des professionnels compétents et enthousiastes ; nous avons pu rencontrer certains d'entre eux avec intérêt et plaisir.
- **Echanges** p. 18
Communiquer au delà des mots
Comment se comprendre sans paroles ? Est ce une vue de l'esprit ? De l'empathie ? Ou tout autre tour de passe-passe ?
- **Nos droits** p. 20
Sites pour la vie autonome et surdité
Créés en 2001, les Sites pour la Vie Autonome (SVA) ont pour mission d'apporter aux personnes atteintes d'un handicap, quelle qu'en soit la nature, des financements complémentaires pour l'acquisition d'aides techniques individuelles.
- **Malentendance** p. 22
L'aventure au quotidien !
Une expérience tragi-comique !
- **Courrier des lecteurs** p. 23

Résonnances : Non, les 2 N ne sont pas une faute d'orthographe !

Nous avons choisi l'ancienne orthographe devenue obsolète, pour nous différencier d'autres revues pareillement dénommées.

Résonnances est aussi votre journal, vous pouvez nous soumettre des articles soit directement soit via votre association.



Voici un numéro plutôt printanier avec toutes les caractéristiques climatiques de saison !

Vous y trouverez un peu plus de légèreté dans ses pages, quelques notes souriantes avec le récit des mésaventures d'Hélène, nous offrant ainsi un peu de sa bonne humeur habituelle.

Quelques éclaircies dans le ciel culturel avec la progression du sous titrage, notamment au cinéma, grâce à de généreuses initiatives personnelles. Encore des nuages obscurcissant l'horizon avec la baisse de la prise en charge des prothèses auditives par l'AGEFIPH. L'orage gronde pourtant : les malentendants osent faire entendre leur voix en signant et diffusant la pétition pour un meilleur remboursement de l'appareillage auditif et réclament une meilleure efficacité de celui-ci. Pourtant éclosent ici et là des idées nouvelles, des projets germent, des associations s'épanouissent, d'autres prennent leur essor...

Tandis que s'ébroue le **Bucodes** pour une mise à neuf de ses statuts, toilettage vigoureux qui annonce un avenir ambitieux. Gageons que ce renouveau insufflera dans nos associations un regain d'énergie.

*« L'homme est le travailleur du printemps, de la vie,
De la graine semée et du sillon creusé,
Et non le créancier livide du passé. »*

Victor Hugo

... voilà donc un éditorial bien léger sans doute, mais le printemps tardif chassant enfin cet hiver rigoureux mérite bien un petit clin d'œil !

A l'heure où les yeux se tournent vers l'Europe, il n'est peut-être pas inutile de connaître les dispositions de la **Constitution Européenne** qui nous concernent directement :



■ Article II-21 : NON DISCRIMINATION

« Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les principes politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. »

■ Article II-26 : INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

« L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures visant à assurer leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté. »

« Je deviens sourd. Que faire ? » Un livre que tout malentendant devrait posséder



Tout savoir sur ce qu'il convient de faire quand l'audition diminue. C'est ce que propose la seconde édition du livre « Je deviens sourd. Que faire ? », guide pratique à l'usage de la personne dont l'audition diminue et de sa famille. En 160 pages bien illustrées et 18 chapitres, l'auteur, Jeanne GUIGO présidente d'Oreille et Vie (Morbihan), Secrétaire Générale du Bucodes, présente l'ensemble des questions qui se posent aux personnes atteintes de surdité et à leur entourage, apportant des éléments de solutions, donnant de nombreuses explications. Le tout est écrit de façon simple, abordable par tous. Chaque chapitre a été relu par un professionnel spécialisé dans la question traitée. L'auteur a fait don de ses droits à **Oreille et Vie** et au **Bucodes**.

Prix de vente: 10 € l'exemplaire (12,70 € port compris), réduction de 10 % à partir de 10 exemplaires, réduction de 20 % à partir de 20 exemplaires (soit 8 € par livre).

Diffusion assurée par: Bucodes 73, rue Riquet 75018 PARIS - Tél./fax 01 46 07 19 74 - Mail bucodes@free.fr
Passer commande sur papier libre avec un chèque libellé à l'ordre du Bucodes.



Quoi de neuf au bucodes ?

Depuis le Numéro 17 de Résonances le Bucodes, s'est réuni en Conseil d'Administration et a poursuivi ses réflexions sur les statuts du Bucodes (AGE les 28 et 29 mai), et sur les appareils de correction auditive: plusieurs actions ont été envisagées ; parmi celles-ci le lancement d'une action pétitionnaire début mars afin d'obtenir une meilleure prise en charge des ACA (voir en page 5: chacun est invité à la diffuser largement et à retourner les feuilles signées au Bucodes).

Par ailleurs le Bucodes, relayé par ses associations membres, a échangé des courriers avec la Direction de l'Agefiph dans le cadre du désengagement de celle-ci, toujours pour la prise en charge des ACA (participation de l'Agefiph limitée à 170 euros par ACA à compter du 1^{er} janvier 2005). A noter que ce désengagement ne concerne pas les seuls ACA mais, pour l'ensemble des handicaps, les formations pré-professionnelles et les aides techniques pouvant être utilisées hors du seul cadre professionnel, celles-ci devant théoriquement être prises en charge dans le cadre de la prestation de compensation à partir du 1^{er} janvier 2006. A suivre...

Après la Loi, la réflexion continue! Le Bucodes s'investit pleinement dans les débats et les travaux de préparation des décrets d'application (plus de 80, dont la moitié devrait être prête avant l'été).

Enfin, quelques mouvements dans notre comité de rédaction: départ de notre ami Jacques Schlosser, changement de poste pour Maripaule Pelloux qui était rédactrice en chef. Tous deux ont fourni un gros travail durant quatre années pour vous offrir le journal que vous aimez; qu'ils en soient ici vivement remerciés! Rassurez-vous: Résonances continue! ■

Brèves

■ L'UNISDA (Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficiant Auditif) a ouvert son site internet: www.unisda.org. Nous invitons vivement tous nos lecteurs à le consulter, afin de découvrir l'action de l'UNISDA pour rassembler l'ensemble des associations représentatives de sourds et malentendants et faire aboutir leurs demandes auprès des pouvoirs publics. Action spectaculaire en ces mois de contexte législatif, ainsi qu'en témoigne un rapport d'activités particulièrement riche (disponible sur demande pour les non internautes). Le Bucodes porte au sein de l'Unisda le souci de défendre les intérêts spécifiques des DSME. Nous découvrirons ensemble au fil des prochains numéros de Résonances les autres associations membres de l'Unisda.

■ Le Bucodes était présent lors de l'inauguration de la boutique SFR « Dès Demain » spécialisée dans l'accueil du public sourd ou malentendant. Cet accueil se décline tout à la fois à travers la présentation de produits particulièrement adaptés aux sourds et malentendants – par exemple, avec l'arrivée de la « 3G », téléphonie mobile de troisième génération, la visiophonie devient possible sur des portables –, à travers des propositions de tarifs particuliers, et enfin à travers la connaissance de leurs différents modes de communication (bonne articulation, tapis BM envisagé, LSF, LPC). Laurent Deroncourt et Cédric Dupoty, les deux exploitants, envisagent à terme un développement de leur projet en province. Boutique: 245, rue Saint-Jacques. 75005 PARIS. RER Luxembourg. Du lundi au samedi de 10 h à 19 h.

Revue de presse des associations

Nouvelle rubrique, afin de permettre à tous nos lecteurs de découvrir les richesses et la variété de la presse associative au sein des associations du Bucodes

La Puce à l'oreille : dans son bulletin N° 15 de Janvier 2005, l'AIFIC publie des extraits des résultats d'une enquête menée par 4 associations d'implantés cochléaires et dépouillée par la Fédération Nationale des Implantés Cochléaires. Des « camemberts » très faciles à déchiffrer et des commentaires très clairs donnent une idée précise sur la population portant un implant cochléaire et sur les réactions à l'implant, avant et après l'intervention. Une version complète des résultats peut être consultée sur le site de la FFIC : <http://assoc.wanadoo.fr/ffic/p.g2htm>



Pétition du bucodes



Pour des appareils de correction auditive mieux remboursés et mieux contrôlés

Les prix des appareils de correction auditive classiques (intra auriculaires et contours) varient de 800 à plus de 1800 euros. Ceux qui sont contraints de porter un implant d'oreille moyenne se voient demander des sommes beaucoup plus importantes pour les parties externes de leur appareillage.

Pour les malentendants, à partir de leur vingtième année, le remboursement des appareils auditifs par les Caisses d'Assurance Maladie est calculé sur la base de 199,71 euros quel que soit le type d'appareil (hormis pour les personnes atteintes de surdi-cécité). Ainsi, au taux de remboursement de 65 %, le taux le plus fréquent, le montant du remboursement est de 129,81 euros, montant qui représente 10,8 % d'un appareil de 1200 euros et 4,8 % dans le cas d'un BAHA (appareil à conduction osseuse avec implant mastoïdien).

Nous ne pouvons accepter une prise en charge aussi faible.

Nous demandons :

- Une augmentation conséquente de la base de remboursement des appareillages auditifs, pour atteindre, dans un court délai, les bases de remboursement appliquées aux enfants et aux adultes atteints de surdi-cécité,
- Une augmentation du forfait annuel d'entretien tenant compte du coût réel des piles et des réparations,
- Une réelle prise en considération de la surdité lors de la mise en application de la prestation de compensation.

Par ailleurs, afin d'améliorer le service rendu par les appareils auditifs et le degré de satisfaction des malentendants, **nous demandons** que l'on revienne à des normes plus rigoureuses pour autoriser la mise sur le marché des audioprothèses, tant pour la qualité du son restitué que pour l'intégration et le fonctionnement de la bobine à induction, et que le contrôle du respect de ces normes soit effectif. ■

	Nom et Prénom	Adresse	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

Pétition mars-juin 2005, à photocopier, faire signer, et à retourner au **BUCODES** :
Bureau de COordination des associations de DEvenus Sourds et malentendants
 73 rue Riquet, 75018 PARIS • tél./fax 01 46 07 19 74 • E-mail : bucodes@free.fr
 Site Internet : <http://bucodes.free.fr>



A la découverte des enseignants malentendants

J. Schlosser a interrogé l'AEDMPC (Association des Enseignants Devenus Malentendants du Poitou-Charentes) lors d'un récent CA du BUCODES

Qui êtes-vous ?

Nous sommes des enseignants, mais aussi d'autres personnels de l'éducation, devenus malentendants et s'exprimant oralement.

Ensemble, nous mettons nos expériences en commun pour mieux vivre la malentendance, nous épauler, échanger nos impressions et informations oralement, par téléphone ou par écrit.

Depuis quand existe votre association ?

En 1998, nous étions cinq, qui avons eu besoin de rencontrer d'autres enseignants malentendants pour réfléchir à nos stratégies de communication dans la vie professionnelle, mais aussi dans la vie courante.

Nous organisons des conférences, l'an dernier un stage de lecture labiale, des permanences à la MGEN de Poitiers ; nous participons régulièrement à la Journée de l'Audition et à des salons éducatifs. Nous sommes maintenant près de 50, dont une moitié d'actifs.

Quelles principales difficultés rencontre un enseignant malentendant ?

L'enseignement tel qu'il est organisé en France est essentiellement basé sur la transmission

orale des connaissances en développant des échanges parlés entre l'enseignant et les élèves et également entre les élèves eux-mêmes. L'enseignant malentendant doit faire un effort continu pour suivre ces échanges, comprendre les questions, les réponses, les discours de ses élèves.

Il pratique en permanence une gymnastique mentale pour confronter les indices sonores perçus et son propre raisonnement afin de vérifier que sa compréhension du discours est conforme à l'intention de ses interlocuteurs. Il doit également apprendre à veiller à son positionnement (se trouver en face de la personne qui parle) et être attentif à tous les indices qui lui indiquent qu'on parle (écrire et écouter n'est plus possible, regarder quelque chose et écouter non plus...)

Cette attention soutenue génère une fatigabilité importante qui peut amener à des situations de découragement voire de dépression face aux situations difficiles : faire répéter plusieurs fois ses interlocuteurs et parfois faire face à leur exaspération, se méprendre suite à une mauvaise compréhension du discours ou ne pas l'entendre...

L'enseignant doit également gérer la discipline dans sa classe, ce qui n'est pas chose aisée, puisque tout bruit de fond perturbe encore un peu plus l'écoute, d'où le risque d'être très intolérant ou parfois, au contraire, ne pas évaluer à sa juste valeur le niveau sonore et devenir trop



Photo de groupe, stage de lecture labiale



Stand associatif

permissif avec tous les risques d'excès que cela peut engendrer dans un sens comme dans l'autre - ceci dépend évidemment de l'âge des élèves.

Le monde scolaire est un monde bruyant : beaucoup de personnes dans un endroit restreint : la cour, les couloirs, les salles des professeurs... Cette ambiance sonore est également génératrice de fatigue en dehors du lieu classe proprement dit.

Que peut obtenir un enseignant devenu malentendant ?

Si son handicap auditif est compensable, il peut prétendre obtenir des prothèses financées sur fonds spécial du ministère à la demande du service médico-social du Rectorat auquel il est rattaché. Cette procédure a été utilisée dans l'Académie de Poitiers pour permettre à un professeur des écoles de poursuivre sa carrière tout en se réorientant vers des formes plus individualisées. Nous souhaitons que ce type de démarche soit étendue à d'autres aides techniques (casques à infra rouges, microlink...) et à d'autres Rectorats...

Si les fonctions le nécessitent, il est possible d'aménager le poste de travail, par exemple, pour un administratif, l'achat et la mise à disposition par le Rectorat d'un téléphone « boucle magnétique » après demande auprès du médecin, conseiller technique du Recteur.

Est-ce qu'un enseignant appareillé peut demander l'équipement d'une boucle magnétique pour suivre les conseils de classe ?

Notre association a déposé un projet dans lequel seraient testés des aménagements de salles d'enseignement et de réunions équipées en boucles magnétiques. Ce sont les régions qui ont vocation pour les équipements des locaux dans les lycées.

Ce projet a reçu un très bon accueil de la part des services rectoraux et régionaux concernés. Cette expérimentation donnerait lieu à l'élaboration de prescriptions généralisables pour la restructuration de locaux à usage éducatif pour publics handicapés. Nous avons proposé que le suivi technique de cette opération soit confié à la Cellule Audition Acoustique de l'Université de Paris Sud Orsay.

Comment peut-on se recycler dans l'enseignement quand on devient malentendant ?

Dans l'Education Nationale, on peut demander un poste de réadaptation d'une durée de 3 ans maximum pour trouver une nouvelle orientation professionnelle ou un poste de réemploi, attribuable pour une durée indéterminée ; on peut aussi postuler pour un poste de congé-formation en vue d'une reconversion. Il faut préparer un dossier, cela ne signifie pas que son succès soit garanti car nous sommes en concurrence avec d'autres handicaps. Les emplois qui seront proposés dépendent des possibilités personnelles : compétences acquises, goûts et aptitude à remettre en cause la nature de ses activités professionnelles (par exemple recherche documentaire, enseignement à distance (CNED), traductions, communication par messagerie, conseil ou secrétariat de direction, rattrapage d'élèves ou mise à niveau par petits groupes). Les enseignants peuvent aussi passer les concours pour des postes d'encadrement ou de direction et également s'inscrire aux concours de 3^e voie des cadres de la fonction publique (plusieurs ministères sont concernés) où l'éventail des professions proposées est relativement large (même s'il s'agit plutôt de postes administratifs).

Les enseignants du privé et d'autres administrations ont des systèmes de reconversion qui ne sont pas identiques à celles énoncées plus haut. Dans tous les cas, pour que soient prises en compte nos difficultés de compréhension à l'oral, il faut absolument les signaler et les expliciter ; en effet la malentendance reste un phénomène mal connu et un appareil auditif ne permet pas de compenser parfaitement la déficience. Chaque parcours est particulier suivant des critères personnels. Le besoin se fait sentir de la présence d'une personne ressource au sein de chaque rectorat, qui pourrait donner l'information sur les possibilités, guider la réflexion individuelle et aider au choix des personnes concernées par une reconversion ou une réorientation de parcours professionnel. Ceci limite encore l'action à une « débrouille personnelle ». Attention à ne pas attendre d'être « au bout du rouleau » pour envisager une reconversion, car dans ce cas-là, nous ne prendrons pas obligatoirement la meilleure solution pour nous.



A votre avis, y a-t-il beaucoup d'enseignants qui exercent avec un appareil auditif ?

D'après les informations dont nous disposons le nombre d'enseignants appareillés est loin d'être négligeable. Il est probablement inférieur à celui de la population générale car les candidats aux concours de recrutement sont moins enclins à s'y présenter, ne serait-ce que par auto-censure. Mais l'on a connu des candidats qui ont été éliminés lors de la visite médicale de l'année de stage. Par contre, le nombre de devenus malentendants ne cesse de croître et il est évident qu'il continue d'augmenter avec le recul de l'âge de la retraite.

La plupart des enseignants malentendants ont tendance à cacher leur handicap car ils redoutent que cela puisse avoir des conséquences sur leurs relations avec leurs élèves, les parents, les collègues et les supérieurs hiérarchiques. Ils craignent que la découverte de leur handicap les desserve au plan de l'évolution de leur carrière et de leur retraite. Cette attitude de déni de malentendance a pour conséquence de masquer encore plus leur existence et leurs malaises...

Même quand notre entourage est au courant, il oublie vite, car notre handicap est peu visible et nous nous exprimons bien, sans aucune difficulté puisque notre surdité est acquise (de plus, la plupart d'entre nous la compensent par des techniques efficaces). Il ne faut donc pas hésiter à faire des « piqûres de rappel »...

Y a-t-il un équivalent du médecin du travail pour exiger l'aménagement du poste ? Y a-t-il une commission qui peut être saisie ?

Les textes qui régissent la prise en compte du handicap sont soit de portée académique, notamment en ce qui concerne les solutions de réadaptation qui relèvent d'une commission appelée « service académique d'appui » (décrets 85-296 du 26 août 1985 sur les handicapés en réadaptation et 77-038 du 27 janvier 1977 sur le service académique d'appui), soit de portée nationale en ce qui concerne les réemplois, les congés de formation pour reconversion, les mi-temps thérapeutiques, les congés de maladie ou de longue durée, ainsi que pour les mises à la retraite anticipée. Dans chaque académie le suivi médical des personnes handicapées est du res-

sort du Médecin Conseil du Recteur qui préside le service académique d'appui et qui est relayé par les médecins scolaires dans chaque département. Malheureusement peu de collègues connaissent l'existence de ce service médical...

Pensez-vous qu'on pourrait exiger 3 heures en Instruction Civique pour sensibiliser les élèves (et tout le corps professoral) à la prise en compte des droits des handicapés à l'intérieur de l'Education Nationale ?

Le gigantisme de cette institution a longtemps constitué un vecteur de normalisation et d'uniformité. Mais les attitudes commencent à évoluer, la prise de conscience de la difficulté de concilier la loi et les applications pratiques fait lentement son chemin. Nous pensons qu'il ne suffira pas de changer uniquement les contenus des programmes scolaires.

Il faut aussi former les personnels dirigeants et enseignants sur la réalité des handicaps. Comment concilier l'accessibilité des handicapés aux établissements publics et les moyens nécessaires à un enseignement pour tous ? Comment lever les barrières de la peur qui entourent certains handicaps et accepter pour les enseignants ce que l'on continue à refuser à certains enfants : la scolarisation en milieu ordinaire ? Toutes ces questions font l'objet de vifs débats tant à l'Assemblée Nationale et au Sénat que dans les cabinets ministériels ou chez les enseignants déjà confrontés aux contraintes quotidiennes d'un enseignement dispensé à un public hétérogène.

Sensibiliser les élèves et leurs maîtres aux droits et à la prise en compte des handicapés, même à l'école, ce sera peut-être pour demain... ■



Une suggestion à soutenir : Un centre de basse audition

Notre ami Vincent Jaunay, président de Surdi 49, nous écrit : « J'ai pu bénéficier du Centre Régional Mutualiste Basse Vision d'Angers, cela m'a apporté beaucoup de bonnes choses. Je mesure alors l'importance de l'absence d'un Centre similaire Basse Audition. » D'après Clin d'Oeil, bulletin de Surdi 49 et les commentaires de Vincent Jaunay.

Vincent est allé plusieurs fois au Centre de Basse Vision où il fut fort bien accueilli par de charmantes et jolies professionnelles. (*« C'est pas désagréable »*, dit-il!). Il y a reçu une évaluation complète de sa problématique visuelle, laquelle est sévère, des propositions de rééducation et des « trucs » pour rendre la vie quotidienne plus facile...

Tout fut calmement expliqué. *« Avec ces explications simples mais précises »* dit-il, *« j'ai pu prendre conscience de ma basse vision et j'ai appris qu'il y avait des solutions à ma portée. Certes, avec la rééducation tout ne sera pas encore réglé, notamment le regard des autres... »*

Mais c'est déjà un grand plus !

Voilà des remarques qui pourraient tout aussi bien être prises en compte par les malentendants, aujourd'hui encore dans l'impossibilité d'obtenir un bilan exhaustif de leur handicap et des aides nécessaires, comme de connaître les solutions existant réellement.

Vincent affirme qu'il est urgent de créer des Centres Basse Audition sur le modèle des Centres Basse Vision. Il énumère ce qu'il imagine comme étant les premiers éléments auxquels il faut réfléchir.

Qui pourrait intervenir pour la création d'un tel Centre (qui doit être départemental ou régional) ?

Réponse : DIVA, Maison Départementale du Handicap, Professionnels de Santé, DSME eux-mêmes

Quel serait le critère déterminant pour être pris en charge ?

Réponse : Une surdité sévère et plus, la perspective d'une opération ORL, des troubles associés.

Quels professionnels devraient intervenir ?

Réponse : Pour l'évaluation : ORL, Audioprothésiste, Audiologiste, Orthophoniste, Psychologue, Techniciens de la vie journalière Assistante sociale..., et ORL à nouveau pour faire un bilan.

Pour la rééducation, la thérapie et l'appareillage : Audioprothésiste, Orthophoniste (pour la lecture labiale, la rééducation auditive, le travail de la voix), Psychologue, Ergonome (adaptation du poste de travail), Technicien de la vie journalière (pour trouver des solutions techniques adaptées à chaque cas).

Vincent : *« Les Centres Basse Audition seraient un outil très important pour les professionnels, les DIVA, la Cotorep, notre entourage et la Société ».*

Evidemment, on peut rétorquer que cette création coûtera cher. Certes. Mais Vincent affirme : *« La conjoncture n'est pas favorable... Rien n'est prévu actuellement. Cela ne doit pas nous empêcher de faire des propositions. Les DSME mal aidés coûtent cher également (carrière professionnelle perturbée ou stoppée, dépression...) Est-ce un rêve utopique ?... Mais ce sont les utopies qui font avancer le Monde et les Sociétés ! Alors, chers amis, réclamez auprès de vos conseillers généraux, de vos parlementaires, de vos maires, des professionnels de l'audition et la surdité, la création de Centres Basse Audition. »* ■



Les surdités brusques

« Coup de tonnerre dans un ciel serein », la surdité brusque a touché certains d'entre nous. Résonances a souhaité les rencontrer et en savoir un peu plus sur cette urgence médicale encore mal connue. Vous pouvez réagir et témoigner sur bucodes@free.fr

La surdité brutale est une surdité de perception d'apparition soudaine ou rapide (habituellement en moins de 24 heures), généralement unilatérale qui s'accompagne d'acouphènes et de vertiges parfois prédominants. Elle peut survenir à tout âge, mais est plus fréquente chez l'adulte entre 40 et 60 ans. Cette baisse de l'audition n'est pas exceptionnelle, puisque sa prévalence en France est de 5 à 25 cas par an pour 100 000 habitants. Mais elle pourrait être sous-estimée car de nombreux patients présentent une surdité brutale qui récupère spontanément en une à deux heures. Une surdité de perception d'apparition brutale impose une double démarche: rechercher la cause, traiter dans les plus brefs délais.

Quelles en sont les causes ?

A l'examen otoscopique, les tympans sont normaux. Le bilan audiométrique au casque confirme la surdité de perception et précise la sévérité de l'atteinte. Le diagnostic de surdité de l'oreille interne d'apparition brutale est confirmé par le test de Weber: un simple examen réalisé en plaçant le talon d'un diapason sur la ligne médiane du front. Le patient atteint d'une surdité de perception unilatérale perçoit le son du côté sain. En revanche, le patient atteint de surdité de transmission unilatérale perçoit le son du côté sourd.

Avant de retenir le diagnostic de surdité brusque idiopathique (c'est-à-dire dont la cause n'est pas identifiée et dont le mécanisme reste inexpliqué), les autres causes de surdité d'apparition brutale doivent être éliminées:

- les causes neurologiques: le neurinome de l'acoustique (il se révèle par une surdité brutale dans 5 à 25 % des cas),
- les causes d'origine cardio-vasculaire (cardiopathies emboligènes),
- les causes otologiques: parmi celles-ci, les plus

fréquentes sont le bouchon de cérumen (après son extraction, le patient doit retrouver immédiatement son audition antérieure), les otites et labyrinthites, les traumatismes (externes avec fracture du rocher, sonores aigus ou barotraumatismes), la maladie de Ménière (qui provoque des surdités fluctuantes associées à des vertiges).

- D'autres causes sont évoquées plus rarement comme les surdités d'origine auto-immune ou la sclérose en plaques.

Toute surdité brutale est une urgence neurosensorielle.

Deux mécanismes principaux sont évoqués pour les surdités brusques idiopathiques: une hypothèse virale (primo-infection ou réactivation virale) et une hypothèse vasculaire (thrombose, embolie ou spasme dans le territoire vasculaire de l'oreille interne - le défaut d'oxygénation des cellules ciliées entraînant une perte auditive).

L'évolution est imprévisible: 60 à 70 % des surdités brusques s'améliorent spontanément. Dans les autres cas, le traitement permet d'obtenir en moyenne 70 % de récupération partielle ou complète.

Toute surdité brutale est une urgence neurosensorielle.

La surdité brusque est une urgence ORL, il faut donc consulter immédiatement. Le traitement doit être institué le plus tôt possible. Il associe habituellement une corticothérapie par voie intraveineuse ou orale, pendant 7 à 10 jours et un traitement à visée vasculaire (vasodilatateur). Peuvent y être associées des substances osmotiques pour faire baisser la pression de l'oreille interne ou une oxygénothérapie hyperbare. Des anxiolytiques peuvent être également prescrits, car une surdité brutale est souvent angoissante et anxiogène. Il est possible que certains patients soient traités en hôpital de jour, voire en ambulatoire, pour ceux dont la perte auditive n'est pas importante. ■

L'oxygénothérapie hyperbare (OHB)

Elle est utilisée dans le traitement des surdités brusques idiopathiques, en complément du traitement corticoïde et vasodilatateur. Ce traitement a pour but d'augmenter la pression et la concentration en oxygène dans l'oreille interne, ainsi que d'améliorer la microcirculation sanguine. L'intérêt de ce traitement dans les surdités brusques est discuté par plusieurs auteurs :

- Une étude réalisée par le service ORL du CHU de Brest conclut que l'OHB semble favoriser la récupération auditive sur la perte initiale, la précocité de la prise en charge étant un facteur primordial de bon pronostic. (*Intervention du Dr Fortun lors du 108^e congrès d'ORL, Quotidien du Médecin du 15 octobre 2001*).

- Une étude réalisée au CHU de Toulouse n'a pas pu montrer que l'OHB apportait un bénéfice par rapport à l'évolution spontanée.

(*Intervention du Dr Deguine lors du 108^e congrès d'ORL, Quotidien du Médecin du 15 octobre 2001*).

- Dans une étude turque, l'OHB améliore l'issue des surdités brusques idiopathiques surtout sur les fréquences 250, 500, 1000 et 4000 Hz, et dans les pertes auditives de plus de 60 dB.

Par ailleurs, elle serait plus efficace chez les patients de moins de 50 ans.

(*Topuz E., Yigit O., Cinar U., Seven H. – Otolaryngol Head and Neck Surgery, Février 126 (2): 121 -6*).

Témoignage de Jean Mer

Rien ne me prédisposait à devenir, un jour, malentendant. Retraité, je coulais des jours heureux entre la capitale, l'hiver, et la Bretagne, le reste de l'année, m'adonnant à mes loisirs favoris et cultivant l'art d'être grand-père. En activité, je n'ai jamais été exposé aux nuisances sonores et passais régulièrement des visites médicales de contrôle. Au quotidien, j'ai toujours su maîtriser les décibels et ne me connais aucun antécédent familial. Et pourtant...

Tout a basculé dans la nuit du 9 au 10 septembre 2000. Ce samedi matin, je me réveillai avec une oreille bouchée, conséquence à mon gré, du gros rhume que je traînais depuis quelques jours. Le lendemain, pas d'amélioration, mais je ne m'inquiétai pas davantage, m'efforçant de déglutir comme dans les avions, au décollage ou à l'atterrissage. Ce n'est que le lundi matin, que, l'inquiétude grandissant, je m'en ouvris à mon entourage qui réagit aussitôt, me pressant de consulter un spécialiste dans les plus brefs délais. Je contactai un ORL proche de mon domicile, expliquai mon cas à la secrétaire médicale qui me donna un rendez-vous en urgence dans l'après-midi.

C'est le cœur serré que je pénétrai dans le cabinet du spécialiste: j'y passai deux heures d'examen

audiométriques des sons graves et aigus à diverses fréquences et intensités, puis le test de l'oreille interne à l'aide d'un vibreur derrière l'oreille. Cette série d'examen s'appelle audiométrie tonale. Ensuite je fus soumis à une autre série d'examen d'identification des mots ou des sons selon différents degrés sonores: c'est l'audiométrie vocale. Le diagnostic est tombé comme un couperet, surdité mixte brutale avec perte de 70 % de l'acuité auditive de l'oreille droite (la meilleure), la gauche accusant un déficit de 20 %. Réalisant que j'entrai dans le monde des malentendants, j'étais abasourdi.

Afin de déterminer les causes de ma surdité et prévenir tout risque d'éventuelle récurrence, l'ORL me prescrivit dix séances en caisson hyperbare à l'hôpital de Brest. Une heure durant, en compagnie d'une infirmière et de huit autres personnes atteintes d'acouphènes ou victimes d'accidents de plongée sous-marine, j'étais enfermé dans une sorte de long sas d'où on chasse l'air, muni d'un masque à oxygène afin de fluidifier le sang dans les artères. Les premières séances ont été très pénibles car il faut s'habituer au masque, respirer régulièrement, et surtout ne pas souffrir de claustrophobie!

Poursuivant ses recherches, l'ORL m'adressa à un confrère radiologue pour une imagerie de résonance



magnétique (IRM) des conduits auditifs internes. La série d'examens a permis de déceler les séquelles d'un épisode ischémique (interruption de l'irrigation sanguine d'un organe), cette surdité brutale étant vraisemblablement due à un caillot de sang affectant l'oreille interne de manière irréversible.

Les jours qui s'ensuivirent j'ai broyé du noir car je redoutais le pire: l'isolement. Fort heureusement, mes proches m'ont aidé à réagir par un soutien moral qui ne s'est jamais démenti. Il existait sûrement des moyens techniques d'atténuer mon handicap. Dès lors tout s'enchaîne très rapidement, trop rapidement quand j'y pense aujourd'hui: rendez-vous chez l'audioprothésiste, nouvel audiogramme, choix de l'appareillage. Mal conseillé, dans un souci d'économie et d'esthétisme aberrant, j'optais pour l'adaptation de la prothèse sur la monture de mes lunettes. Résultat: un an plus tard, changement de

verres: trois jours sans prothèses et sans lunettes (je n'en possédais qu'une paire), 6 mois plus tard, le joint reliant la monture au tube en plastique se brisait: 3 semaines sans prothèse et sans lunettes, 6 mois plus tard, fin juillet, l'une des branches de la monture des lunettes céda: 5 semaines d'attente en raison des congés, sans prothèse et sans lunettes. Echaudé, j'ai changé de lunettes et d'audioprothésiste, adoptant des prothèses numériques classiques montées en contour d'oreilles auxquelles je m'habitue petit à petit.

C'est en décembre 2002 que j'ai découvert l'existence de SOURDINE, association des devenus sourds et malentendants du Finistère. J'y rencontre régulièrement des gens atteints de surdité profonde, implantés ou en attente d'implantation, ce qui me fait relativiser mon propre cas. Et puis j'ai découvert le Bucodes... mais là n'est pas le sujet...

Le caisson hyperbare... pris sur le vif !

Pendant l'accélération de ma surdité, l'Hôpital Lariboisière me fait savoir que je dois aller dès le lendemain matin... à une certaine clinique, pour faire... je ne sais quoi! J'y suis donc allée, vers l'inconnu total. J'arrive dans une salle d'attente, hyper silencieuse. Il y avait là cinq ou six hommes, bien baraqués, des plongeurs sous-marins. Je n'osais leur demander des détails, j'avais peur de

ne pas comprendre leur réponse... Tout à coup, une grande porte s'ouvre à deux battants, sur le côté un homme, semble-t-il muet, tout habillé de blanc, tout pâle, pâle, comme dans un film de science fiction.. Il fait signe aux « plongeurs ». Je suis. On se met à la queue leu leu, toujours dans un silence total. Devant nous l'énorme porte métallique ressemblait à une porte de sous-marin. Aucune parole, aucun bruit. « L'homme blanc » nous tend un cachet d'une main et un verre d'eau de l'autre; on avale chacun son tour et on entre. Je me trouve dans un boyau métallique avec des bancs face à face, quatre hommes sur un banc, moi et les deux autres en face! On ferme lourdement la porte. Par une petite vitre j'aperçus quelqu'un qui jetait un regard sur notre petit groupe et qui a disparu; je ne savais toujours pas ce qui allait m'arriver.... Le silence, puis un léger chuintement. J'ai vu mes « compagnons » prendre derrière eux un masque; j'ai fait pareil. Le masque insuffle de l'air frais, de l'oxygène, cela a duré quinze à vingt minutes.. Tout à coup: stop! tout le monde raccroche son masque, la porte s'ouvre et on s'en va sans autres commentaires. Plusieurs séances dans cet engin ne m'ont rien apporté. (HB)





Le sous-titrage, dossier sur les avancées !

Le développement du sous-titrage à destination des personnes sourdes et malentendantes est à l'ordre du jour ! Il requiert des professionnels compétents et enthousiastes ; nous avons pu rencontrer certains d'entre eux avec intérêt et plaisir.

Sous-titrage : il faut le faire !...



Nathalie GANTILLON travaille depuis 1992 au sous-titrage télévision – activité en plein développement ac-

tuellement ! Elle a créé voici deux ans une société « Cinécriture », puis une association, « l'Œil à l'Ecoute » afin de promouvoir le sous-titrage de films français au cinéma.

Cette passionnée a encore de nombreux autres projets ! Malgré cet emploi du temps très chargé, elle a accepté de rencontrer Résonnances.

■ Par qui est fait le sous-titrage à la TV ?

Cela dépend des chaînes, certaines ont une équipe interne et sous-traitent aussi à l'extérieur ; pour d'autres, comme TF1 maintenant, tout est fait à l'extérieur, par des sociétés de sous-titrage. Celles-ci peuvent travailler pour plusieurs chaînes - comme MFP qui intervient pour la 3, la 2 et la 5 - et emploient souvent des indépendants travaillant en libéral.

■ Quelle est la formation nécessaire pour faire du sous-titrage ?

Il n'y a pas de formation particulière ; il semble que des cursus universitaires proposent une section adaptateur français/français. Les adaptateurs viennent d'horizons différents, mais ont souvent dans leurs bagages deux années d'études supérieures au moins. Il faut avoir une connaissance solide de la langue française, de sa syntaxe et de son orthographe, alliée à un bon esprit de synthèse permettant de manier la langue avec aisance. Généralement les personnes se forment sur le tas, simultanément au logiciel et à la technique - actuellement Nathalie forme une personne licenciée d'anglais et qui a fait des remplacements d'institutrice.

■ Concrètement, comment réalise-t-on un sous-titrage ?

On travaille sur le « time-code », c'est-à-dire le découpage et le minutage en heures, minutes et secondes de tous les plans et de tous les textes. Ce découpage, la rédaction du sous-titre et sa saisie dans le plan adéquat s'effectuent en une seule opération (au contraire du sous-titrage classique où au moins deux personnes interviennent). C'est long : 8 heures de travail pour 15 minutes de film, environ une semaine de travail pour un film de 90 minutes.

■ Pourquoi le sous-titrage est-il si souvent... « mauvais » ?

En dehors des difficultés techniques de transmission... il y a le problème du direct où la question du temps est primordiale ; aucune des différentes techniques expérimentées aujourd'hui (dont la vélotypie) n'est parfaitement satisfaisante. Et pourtant, on cherche ! Certaines sociétés (Visuel Titrage par exemple) travaillent à réaliser des logiciels qui donnent un bon résultat en un temps très court.

Par ailleurs c'est difficile de réduire le texte en gardant le sens ; ainsi dans « Questions pour un champion » où les questions vont très vite : deux à trois jours de travail sont nécessaires.

Lorsque les plans changent rapidement, il est mal aisé de garder la synchronisation avec la parole (et avec ce qui peut être lu sur les lèvres !) ; on ne peut faire un sous-titre si le plan dure moins d'une seconde ; actuellement il y a des polars sur France 2 par exemple où la caméra est sans arrêt en travelling... Autre problème, on peut sous-titrer un reportage... qui va ensuite être remonté différemment ; des bribes de phrases peuvent alors disparaître, on aura la question mais pas la réponse par exemple...

Enfin, il y a les normes qui nous sont imposées : les ca-



hiers des charges sont différents suivant les chaînes : ainsi, en 2 secondes, on peut mettre 25 caractères pour TF1 et ARTE et seulement 22 pour France Télévision ; autre exemple, entre deux sous-titres, il doit y avoir 5 « images » sur TF1 et 8 sur France Télévision (à la TV le rythme est de 25 images/seconde) ; les normes de ponctuation changent aussi suivant les chaînes, et parfois d'un jour à l'autre sur une même chaîne : sur TF1, si on écrit « le téléphone sonne », on met un point à la fin, si c'est « sonnerie », pas de point ; mais pour France 2, il faut un point dans les deux cas ! L'adaptateur doit donc toujours avoir à l'esprit le système de références dans lequel il travaille ! Si des normes uniformes, établies en concertation avec les usagers (ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui !) s'imposaient à toutes les chaînes, cela irait plus vite – et le coût serait moindre !

■ ...et pour le cinéma, comment ça se passe ?

Pour les films étrangers qui arrivent en France le sous-titrage est incrusté en laser sur une partie des copies, et le coût est inclus dans le budget de production ; on ne peut pas utiliser la même technique pour le sous-titrage pour sourds et malentendants des films en français : cela coûterait trop cher. Le sous-titrage est donc projeté à partir d'un vidéo projecteur, à la demande. Deux sociétés sont concurrentes : DTS et Dolby. DTS par exemple travaille avec le son numérique. Le son n'est pas sur la copie, mais sur un CD et suit la version originale ; donc on peut lancer au choix sur une même copie neutre la VO, la VF, un sous-titrage classique ou un sous-titrage adapté pour les sourds. Le sous-titre peut être projeté soit en dessous de l'écran, soit en bas de l'écran, comme pour les VO ; cela dépend de la configuration de la salle (il faut pouvoir voir sous l'écran de partout) ; on peut changer d'une projection à l'autre puisqu'on utilise dans tous les cas un vidéo projecteur.

■ Le sous-titrage peut-il être prêt d'une salle à l'autre ?

Techniquement, c'est tout à fait possible ; le propriétaire du sous-titrage (celui qui l'a financé) pourrait mettre à la disposition des différentes salles des fichiers standard, convertis ensuite suivant le format et l'équipement utilisés par l'exploitant. Mais cela fait émerger de nouveaux problèmes juridiques et commerciaux... qui seront, nous l'espérons, résolus rapidement.

■ Que devrait être, au cinéma, le sous-titrage des films pour sourds et malentendants ?

Le sous-titrage « classique » retranscrit uniquement la parole. Le sous-titrage adapté donne des informations sur l'environnement sonore, sur la personne qui parle, les voix off, etc.. à l'aide des codes de couleur et les positionnements du sous-titre. Au cinéma, pas de couleur aujourd'hui (du fait du paramétrage des compilateurs pour permettre une meilleure définition des caractères), ni de normes : chaque société va choisir sa façon de sous-titrer, en jouant sur les polices, les parenthèses, les périphrases, etc. pour remplacer les informations données par les couleurs à la télévision. C'est difficile.. Essayez par exemple d'exprimer la pensée, les voix qu'un personnage évoque dans sa mémoire ; on écrira : « il entend la voix de... » ou « une voix résonne en lui », mais est-ce suffisant ?

Les logiciels qu'on utilise aujourd'hui sont ceux du sous-titrage TV, mais ils ne sont pas adaptés au cinéma ; par exemple, la taille proportionnelle des caractères par rapport à l'image n'est pas du tout la même sur l'écran de cinéma que sur l'ordinateur : le positionnement va changer. Notre société travaille à mettre au point un logiciel qui procure un bon sous-titrage au cinéma et qui nous permette de visualiser sur notre ordinateur le produit tel qu'il passera en salle. Nous aimerions en discuter avec les associations. On pourrait utiliser des icônes pour gagner de la place : note de musique, téléphone, etc. – sans que ça devienne grotesque ! il faudrait que le public s'y habitue : pour cela on a pensé diffuser un petit film, au début, « mettant en scène » toutes les icônes utilisées.

Les clients souhaitent que l'écrit soit dans un langage plus correct que ce qui est dit ; or il s'agit d'une transcription de paroles, il faut donc garder le langage parlé, avec ses termes, ses phrases incomplètes, etc. Par contre, d'autres estiment qu'il n'est pas nécessaire de respecter l'orthographe, mais cela rendrait la lecture plus difficile en fait, et nous ne voulons pas de nivellement par le bas !

Bravo pour toutes ces initiatives ! à nous de prendre le relais : allons voir ces films, démarchons les cinémas de nos cités pour qu'ils s'équipent à leur tour ! ■

Pour en savoir plus :
nathaliegantillon@cinécriture.fr

Comment équiper une salle de cinéma

L'équipement de la salle (une fois pour toutes) comprend : le microprocesseur, le vidéo projecteur et les cartes informatiques adéquates. Le coût actuel d'un système DTS complet, (avec le sous-titrage, l'audio descriptif, le vidéo projecteur, l'équerre de montage, le volet électronique, mais aussi toutes les autres fonctions incluse dans le processeur XD10) est de 14 800 € HT. Autre information, selon Sophie Dulac, le coût de l'installation initiale est de 25 000 €. Ce coût est pris en charge par l'exploitant avec l'éventuel soutien des collectivités locales.

Ensuite pour chaque film, il y a un coût technique incluant l'adaptation des fichiers, la fabrication et la duplication des CD et leur envoi aux salles, il est de 3 500 € pour 100 salles. Le sous-titrage pour sourds coûte de 2 000 à 2 500 € et l'audio description (pour les malvoyants) environ 4 000 €. Soit un coût total par film de 10 000 € s'il est entièrement accessible et de 6 000 € s'il est seulement sous-titré. – pour Mme Dulac ce coût total est de 7 500 € ; différences liées au système d'exploitation ?? Nous n'avons pu le savoir. Si le sous-titrage était prévu dans le budget de production du film, comme cela l'est pour les VO, ce ne serait qu'une goutte d'eau dans ce budget, et cela résoudrait le problème de savoir qui prend en charge le coût technique et le coût « d'adaptation ».

Les salles équipées aujourd'hui : Mulsanne (Le Mans), Beauvais (Cinespace), Nogent le Rotrou (Le Rex), Courbevoie (l'Abel Gance) et Paris (l'Arlequin). Les films déjà sous-titrés : Michel Vaillant, Le Seigneur des Anneaux, Un long dimanche de fiançailles, Comme une image, Ray.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances et des droits, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en son Article 74, prévoit :

Les chaînes hertziennes privées et câblées « dont l'audience moyenne annuelle dépasse 2,5% de l'audience totale des services de télévision », ont obligation dans un délai maximum de cinq ans de rendre accessible aux personnes sourdes ou malentendantes « la totalité de leurs programmes, à l'exception des messages publicitaires ».

Pour les chaînes publiques, la même obligation s'applique sans critère d'audience à la totalité des programmes (hors publicité).

« La convention peut toutefois prévoir des dérogations justifiées par les caractéristiques de certains programmes »

Ces obligations sont soumises à contrôle : « le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et le Gouvernement consultent chaque année, chacun pour ce qui le concerne, le Conseil National Consultatif des personnes handicapées (...). Cette consultation porte notamment sur le contenu des obligations de sous-titrage et le recours à la langue des signes française inscrites dans les conventions et les contrats d'objectifs et de moyens, sur la nature et la portée des dérogations justifiées par les caractéristiques de certains programmes et sur les engagements de la part des éditeurs de service en faveur des personnes sourdes ou malentendantes ».

Le Bucodes, l'Unisda et l'ensemble des associations représentatives des déficients auditifs participent à la consultation qui a commencé, notamment avec France Télévisions et le CSA. A suivre !

Projet d'une collection de DVD

Nathalie Gantillon se prépare à lancer une collection de DVD de films et de documentaires sous-titrés pour les malentendants afin que ceux-ci n'aient plus, lors de chaque achat de DVD, à vérifier si celui-ci est bien sous-titré.

Un double sous-titrage pourrait être proposé : intégral ou adapté. Premier projet : un film français, pourrait être vendu par l'intermédiaire des associations ou des structures spécialisées.



Sous-titrage : il faut le diffuser !

Un Lundi matin, sous un joyeux soleil parisien, nous nous sommes retrouvées, Catherine et moi, près des Champs-Élysées. Nous avons rendez-vous avec **Sophie DULAC**, productrice, distributrice, et présidente des Ecrans de Paris - 5 cinémas, dont le fameux cinéma L'Arlequin ; nous vous avons déjà parlé de cette salle.

Un quartier prestigieux, une avenue patricienne, un immeuble grand standing, nous nous attendions à rencontrer une femme pressée, entourée de téléphones et de secrétaires ! Eh bien, pas du tout ... Nous avons été reçues par une fort jolie femme, très naturelle et très professionnelle, toute à l'écoute... fort sympathique !

Elle a commencé par nous dire qu'elle avait eu beaucoup de chance dans la vie. Peut-être est-ce une des raisons de son investissement au profit des malvoyants et malentendants ?



RESONNANCES : *Qui a eu l'initiative d'équiper le cinéma «L'Arlequin» pour permettre aux malentendants et aux malvoyants d'assister à la projection de films français au moment où ils sortent dans les autres salles ?*

Sophie DULAC : La Mission Cinéma de la Mairie de Paris est venue nous solliciter et nous avons tout de suite accepté, sans réfléchir !

RESONNANCES : *Pourquoi vous ?*

Sophie DULAC : Parce que «L'Arlequin» est un cinéma bien connu avec une bonne image de salle d'Art et d'Essai et que cette expérience pouvait très bien entrer dans nos préoccupations.

Il faut dire tout de suite que L'Arlequin n'est pas un cinéma destiné aux malentendants et aux mal-

voyants, mais qu'il leur est accessible.

Notre souci, avant tout, est de présenter des films français de qualité.

Nous avons au début cherché à motiver certains distributeurs, mais après 2 ou 3 refus nous nous sommes adressés aux producteurs.

RESONNANCES : *Les personnes qui vous fournissent les films que vous sous-titrez en tirent-elles un avantage ?*

Sophie DULAC : Non, aucun. Les réalisateurs Agnès JAOUÏ et Jean-Pierre JEUNET ont tout d'abord été étonnés par cette proposition, puis enchantés, non pour un quelconque profit, mais parce que l'idée leur a plu. C'est un élan du cœur.

Agnès Jaoui a été très surprise de l'accueil qu'elle a reçu à la fin de la projection de son film, elle ne pensait pas que cela aurait un tel impact.

Vous savez, moi, quand j'ai appris que les chiens d'aveugles ne peuvent pas traverser avec leur maître quand une voiture est moindrement stationnée sur un passage protégé, j'ai cessé d'y mettre ma voiture, même pour 2 minutes !

RESONNANCES: Quelles contraintes avez-vous pour l'établissement d'un sous-titrage ?

Sophie DULAC: Tout d'abord, il faut que le film nous soit remis au moins un mois avant sa sortie pour travailler au sous-titrage (sous-titreur: Titra Film). Ensuite certaines objections nous ont été présentées par les spectateurs non sourds : les sous-titres les gênent.

Il faut également tenir compte des personnes qui ne lisent pas rapidement et nous avons finalement opté pour des sous-titres plus condensés que le dialogue audible.

RESONNANCES: C'est un choix qui soulève une certaine contestation...

Sophie DULAC: C'est vrai, mais il est impossible de contenter tout le monde.

Nous avons envisagé plusieurs solutions variées, comme l'utilisation des couleurs pour signaler les bruits ou le passage d'un interlocuteur à l'autre. Mais c'était trop compliqué ; actuellement nous cherchons à disposer le sous-titre proche de celui qui parle.

Nous avons pensé faire des séances à 11 heures le matin réservées uniquement aux handicapés. On nous a rétorqué que les handicapés ne souhaitent pas être réunis en « ghetto » mais préfèrent être mélangés au public habituel.

RESONNANCES: Les 2 premiers films que vous avez projetés n'étaient pas sous-titrés de la même manière. Le premier était assorti d'une sorte de bandeau sous l'écran où s'inscrivait le texte, le deuxième était sous-titré en bas de l'écran comme un film en VO. Quelle est la meilleure solution ?

Sophie DULAC: Le sous-titrage sur un bandeau a été abandonné car, selon les places occupées, il peut être difficilement lisible.

Actuellement, nous utilisons un vidéo projecteur

qui, depuis la cabine de projection, envoie le texte sur le bas de l'écran.

RESONNANCES: Avez-vous une idée de la réaction de votre public ?

Sophie DULAC: Nous n'avons pas d'enquête écrite, mais nous savons que, pour ces séances particulières (pour les 2 premiers films), l'indice de fréquentation a augmenté de 20 %.

RESONNANCES: Quels sont vos projets ?

Sophie DULAC: Tout d'abord le lancement d'une deuxième salle équipée pour les malentendants et les malvoyants et qui est, de plus, accessible aux handicapés moteurs car il y a un ascenseur. Il s'agit de la salle N° 1 (la plus grande avec 400 places), du PUBLICIS, aux Champs-Élysées. Nous souhaiterions vraiment multiplier ce genre de salle ; quand on pense qu'il en existe 180 en Grande Bretagne !

Nous voudrions également que les distributeurs incluent dans leur budget de lancement des films les 7500 € nécessaires au sous-titrage et à l'audio-description, ce qui est bien peu par rapport à l'ensemble de ce budget (100 000 € pour la sortie d'un film au niveau national, avec seulement 20 copies). La subvention de la Mairie de Paris sera reconduite, mais la prise en charge par les distributeurs est notre but à terme.

RESONNANCES: Que retirez vous de cette expérience ?

Sophie DULAC: Moi, je suis heureuse d'entendre et de voir des gens qui sortent contents de mon cinéma ! ■

« Ce que j'aime dans ce cinéma d'art et d'essai, ce sont les innovations, les libertés de tons, les audaces techniques et le goût du risque »

Sophie Dulac.



Communiquer au-delà des mots

Comment se comprendre sans paroles ? Est ce une vue de l'esprit ? De l'empathie ? Ou tout autre tour de passe-passe ? Les expressions : « lire dans un regard », « se comprendre à demi mots » sont tellement usitées qu'on a peine à imaginer qu'elles cachent des sujets d'études forts sérieux !

■ L'importance du langage non verbal.

Les sciences humaines ne cessent de le confirmer, l'être humain est fondamentalement un être en relation, un être avec les autres. Tout ce qui interdit, nuit, brise la relation à l'autre, tout ce qui isole ou marginalise a pour effet, de soustraire l'homme au monde des vivants ; alors comment faire lorsqu'on est privé de l'audition, sourd aux mots qui nous sont adressés ? L'importance du langage non verbal a été mise en évidence par A. Mehrabian, chercheur à l'Université de Californie. Sur la base de deux études il affirme que le langage non verbal (physique et voix) constitue 93 % de l'impact du message. Le composant verbal compte pour seulement 7 %. Beaucoup de consultants prétendent alors que le langage du corps a toujours plus d'impact que le message lui-même. Cependant ces chiffres sont contestés par d'autres spécialistes. L'impact relatif du langage non verbal et verbal dépend beaucoup du contexte de l'entretien. Par exemple lors d'une conférence cette répartition s'inverse. Le langage du corps passe de 55 % d'impact à 32 %, le ton de la voix de 38 à 15 % et le message (les mots) passe de 7 % à 53 % d'impact. Il n'empêche que même dans ce dernier cas les mots ne constituent toujours pas l'essentiel de la communication, constituée aussi de gestes, de regards, de signes linguistiques, de silences, etc. Avec le langage nous transmettons quelque chose à quelqu'un, même si ce que nous disons peut toujours être interprété, compris par l'autre d'une façon un peu différente de ce que nous voulions exprimer. Dans la parole, il y a toujours une pluralité de sens, et non pas un sens univoque. Classiquement, la parole est considérée comme un instrument pour traduire, communiquer un message.

(...) la parole est considérée comme un instrument pour traduire, communiquer un message.

■ Le langage ne se réduit pas à être un instrument de communication.

Il n'a pas seulement pour fonction de dire quelque chose. Il suffit de penser au nouveau-né auquel on parle de bien des manières. Dans ce cas, le langage n'a pas pour fonction de délivrer une information puisque l'enfant n'est pas encore en mesure d'en comprendre le sens. Mais l'intonation de la voix perçue lui transmet une émotion, les gestes qui lui sont adressés sont signifiants ; ils sont importants parce qu'ils manifestent la présence de quelqu'un pour quelqu'un.

■ « Deux yeux échangent leurs regards et les êtres existent » (Proverbe chinois).

Les consultants en recrutement ont l'habitude de dire : « Votre image, c'est de l'information ». Désormais pour devenir un bon commercial, il faut apprendre à valoriser son image par l'apparence physique (c'est le relooking !), maîtriser les bonnes postures et les bons gestes mais aussi savoir

décoder ceux de son interlocuteur. L'orientation du corps (décontractée, position ouverte), l'apparence physique, les regards, les signes de la tête, les poignées de main et les sourires sont primordiaux. Lorsque l'audition ne permet plus de tout comprendre, nous sommes bien

obligés de chercher le maximum d'informations ailleurs ; nous savons tous décrypter une expression sur un visage, émotion, colère, joie, souffrance.... Hochements de tête, moues diverses, froncements de sourcils, intensité du regard, agitation, rythme de la respiration nous renseignent sur les réactions de notre interlocuteur et sur son degré d'attention. Pour ceux qui perçoivent encore l'intonation de la voix, quelle richesse encore dans cette intonation qui peut suffire à elle seule pour comprendre de courtes phrases.

■ Bien sûr nous ne saurions ignorer le geste qui souligne, la main qui apaise, le bras qui se tend...

Le corps a son langage qui dit mieux que des mots l'attention que nous portons à l'autre, les émotions qui nous animent ou les souffrances que nous subissons. Le langage du corps peut renforcer notre image de marque ou notre discours. Mais il peut également perturber la compréhension. Nous le savons tous, les gestes parasites, sans rapport avec le discours, brouillent notre compréhension. Les gestes sont la partie innocente et cruelle de la communication. Le recours aux mains semble toujours le meilleur des palliatifs quand on ne maîtrise pas la langue de l'autre. Cet élan vers le geste est si naturel qu'on est tenté d'accorder à ce type de communication une origine universelle. Cependant les cultures varient et, si les mots de ce langage se ressemblent, ils n'ont pas la même signification pour chacune.

■ Mais encore ? Le silence...

Roland Barthes définit l'écoute comme un acte psychologique, l'audition proprement dite étant un acte physiologique : « *une écoute libre est essentiellement une écoute qui circule, qui échange et désagrège par sa mobilité le filet rigide des rôles de paroles.* » Cette phrase attire l'attention sur un des rôles de notre silence vécu ; un mutisme désapprobateur, inquiet voire hostile bloque la communication, tandis qu'une écoute attentive dans son silence, souple, intéressée permet un dialogue ouvert. Le silence du psychanalyste est bien un temps d'écoute.

Mais le silence est aussi indissociable de l'acte de paroles : il rythme la phrase, souligne un mot, appelle une réflexion... Ses intensités, durées, fréquences prennent sens dans leur interdépendance avec le langage. C'est l'ensemble silences et paroles qui montre la personnalité de quelqu'un, ce qu'il exprime, son vécu. Il y a des silences interactifs dans une conversation. Pendant ces silences, des décisions se prennent, des jugements s'affinent, de l'affectivité se noue. Mais, que ce silence se prolonge, et un malaise se crée. Pourtant certaines civilisations ont développé une culture du silence ; au Japon le silence est un acte d'éloquence. Pour un Arabe rester silencieux dans un groupe n'a rien de choquant, cela fait partie

de la convivialité : le partage d'une joie sereine à être ensemble. Pour nous occidentaux le silence est perçu comme une menace ou comme une incongruité à faire disparaître à tout prix, quitte à parler de la pluie et du beau temps ou médire sur son voisin !

■ Et les déficients auditifs dans tout ça ?

Comme ce bon M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, ils pratiquent la communication non verbale plus ou moins consciemment. Quelquefois même sur le mode de la devinette ! Mais la plupart du temps nous ne faisons qu'utiliser quelques possibilités sans approfondir et donc exploiter ce potentiel. Le non verbal est au cœur de la communication humaine et de la relation à l'autre, au centre des enjeux sociaux. Les professionnels l'ont bien compris et multiplient les formations pour maîtriser toutes les techniques de la communication verbale et non verbale. L'enjeu alors s'appelle rentabilité. D'autres en font un développement personnel pour améliorer leur relation à l'autre. Exemple d'une formation : explorer les cinq sens et les canaux de la communication pour enrichir la palette de perception et d'expression de chacun ; découvrir l'importance des postures et de la gestualité pour aider à une compréhension plus complète d'un message ; comprendre la double dimension du langage et de la communication ; l'impact du non-verbal dans la régulation d'une situation de non-communication, etc. Le malentendant, moins que tout autre, ne peut délaisser ce domaine de connaissance. Quant aux objectifs, ils parlent d'eux-mêmes : cette prise de conscience et cet apprentissage permettent d'enrichir nos capacités à communiquer.

Communiquer, par sa racine latine *communicare*, signifie « être en relation avec », mais on l'oublie souvent pour le réduire à un échange d'informations. Cela, n'importe quel journal peut le faire à moindre effort pour nous et nos interlocuteurs ! Le premier geste éthique consiste à veiller sur la relation en tant que telle ; ce faisant, c'est tout simplement de notre humanité dont nous prenons soin.

Privilégions la relation par une écoute attentive de l'autre, un peu moins de paroles, un peu plus d'attentions et d'émotions...

Source bibliographique : *Eloge du Silence*. Marc de Smeth (Albin Michel) ■



Sites pour la Vie Autonome et Surdit 

Cr es en 2001, les Dispositifs pour la Vie Autonome, (DIVA), encore appel s Sites pour la Vie Autonome (SVA), ont pour mission d'apporter aux personnes atteintes d'un handicap, quelle qu'en soit la nature, des financements compl mentaires pour l'acquisition d'aides techniques individuelles. Ils ont  t  pr c d s,   partir de 1997, par des exp riences « Pilote » dans 4 d partements dont le Morbihan.

Un des objectifs des associations de malentendants et devenus sourds est d'am liorer la prise en charge des d penses entra n es par la survenue d'une surdit . C'est pourquoi notre association a tr s vite pris contact avec Pilote 56, le pr d cesseur du Site pour la Vie Autonome (SVA) du Morbihan, pour faire conna tre les besoins des handicap s de l'ou ie. Elle a  t  entendue et nombreux sont ceux, y compris parmi les membres d'Oreille et Vie, qui ont ainsi b n fici  d'une aide cons quente. Il faut savoir que dans certains d partements le SVA ne d bourse aucun centime pour la surdit  !

Parmi les questions pos es par les malentendants, il en est une qui revient souvent : les appareils auditifs sont c teux et mal rembours s. Seules quelques mutuelles, le plus souvent   travers des contrats d'entreprises, permettent un recouvrement satisfaisant des sommes avanc es. Si le c ut des implants cochl aires et des implants du tronc c r bral est pris en charge par les centres d'implantation, l'entretien et les piles restent   la charge de l'implant . Quand il devient n cessaire de remplacer le processeur (partie externe), les pratiques varient d'un centre   l'autre en fonction des enveloppes dont ils disposent : certains prennent en charge le c ut, d'autres le laissent   la charge de la personne. Pour les implants d'oreille moyenne les pratiques sont tout aussi diverses : souvent le patient doit s'acquitter de la plus grande partie des frais d'achat.

Les malentendants actifs qui ont demand  et obtenu le statut de travailleur handicap  peuvent pr tendre   un compl ment de financement de la part de l'AGEFIPH pour les appareillages auditifs. Mais les malentendants non actifs sont nombreux ! De plus, les aides vers es par l'AGEFIPH ont une forte tendance   diminuer au cours des

ann es. Alors est-il possible de b n ficier de financements compl mentaires   ceux de sa Caisse d'Assurance Maladie et de sa mutuelle ?

Les aides techniques pour les personnes sourdes et malentendantes ne se limitent pas aux seuls implants ou proth ses auditives. Bien d'autres appareils permettent de repousser les limites du handicap. Citons par exemple les syst mes HF de transmission du son (type Microlink ou autre) dont le prix peut d passer 2 000 euros, les installations de flashes ou autres syst mes pour d tecter les sonneries, une boucle magn tique pour le domicile (pour la t l vision ou la radio par exemple), un t l phone bien adapt ... Tous ces appareils entrent dans la cat gorie des « solutions de compensation » du handicap auditif.

■ Conditions requises pour b n ficier du SVA

Le montant de l'aide d pend des revenus de la personne et de ses charges. Dans les premiers temps il n' tait pas tenu compte du niveau de surdit . Mais, devant l'afflux de dossiers, les financeurs institutionnels (Etat, Conseil G n ral, CPAM, MSA) ont  t  contraints d' tablir des crit res qui, de fait, restreignent l'acc s au dispositif pour certains. Voici les r gles appliqu es dans le Morbihan :

1. Il faut avoir un handicap reconnu par une d cision de la COTOREP (carte d'invalidit , statut de travailleur handicap , ou attribution de l'AAH), de la CPAM ou de la MSA (pension d'invalidit ).
2. Hormis le cas de la carte d'invalidit , il faut que la d cision de reconnaissance du handicap ait  t  prise avant la date anniversaire des 60 ans.

■ Les d marches n cessaires.

Il faut constituer un dossier qui comprend la prescription motiv e du m decin accompagn e

de l'audiogramme, le devis de l'appareillage, les justificatifs de revenus et de charges (loyers,  lectricit , remboursements d'emprunts, la copie de l'avis d'imposition sur le revenu). Pour constituer le dossier il est possible de s'adresser   l'Assistante Sociale du SVA (qui se rend   domicile si c'est n cessaire), ou   d'autres services sociaux. Ce dossier est   d poser au SVA soit directement, soit par l'interm diaire d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), d'une assistante sociale, d'une association (Oreille et Vie a aid  plusieurs personnes). Chaque dossier est  tudi  par un m decin. Puis les services du SVA recherchent tous les financements auxquels la personne peut pr tendre, et, enfin, le dossier est transmis   la commission des financeurs pour d' ventuels compl ments. Il peut s' couler quatre mois entre le d p t du dossier et la notification de la d cision. Attention : il faut surtout ne rien acqu rir avant que le dossier n'ait  t  accept .

■ Que faire si on n'entre pas dans les conditions impos es ?

On peut rechercher soi-m me des aides sp ciales aupr s de sa Caisse d'Assurance Maladie, de sa mutuelle, de sa Caisse de Retraite. Ces derni res disposent d'un « fond social » destin    aider occasionnellement leurs soci taires. Mais certaines n'ont pas pr vu les appareils auditifs... pas plus d'ailleurs que les fauteuils roulants.

Pour les personnes qui deviennent malentendantes ou sourdes apr s l' ge de 60 ans, les financeurs du SVA estiment que les compl ments financiers doivent  tre apport s par l'Aide Personnalis e d'Autonomie... mais il faut pr senter un handicap important pour en b n ficier. Autant dire que la personne qui,   61 ans, devient malentendante l g re et m me s v re, n'a rien   attendre du SVA.

■ Peut-on faire  voluer la situation ?

Avec la loi pour l' galit  des droits et des chances, la participation et la citoyennet  des personnes handicap es, la barri re des 60 ans devrait tomber. Mais il s' coulera bien des mois, voire des ann es, avant que cette disposition passe dans les faits (5 ann es sont pr vues). Et on peut s'attendre   ce qu'il soit tenu compte des niveaux de handicap pour limiter les prises en charge. Chacun le sait : c'est en faisant conna tre ses besoins,

en faisant valoir ses droits qu'on peut peser sur les  volutions l gislatives et r glementaires. Les associations de DSME r unies au Bucodes s'y emploient. Mais pour pouvoir vraiment peser sur les d cisions il faut  tre nombreux   agir !

A chacun des lecteurs de persuader les malentendants de son entourage que les appareils resteront aussi mal rembours s tant qu'ils ne manifesteront pas, m me modestement, leur volont  de ne plus  tre laiss s sur la touche. ■

La situation des prises en charge des d ficients auditifs par les SVA, et des relations SVA – associations est tr s variable selon les d partement. Quelques exemples :

« Apr s avoir bataill  ferme pendant 2 ans, nous participons au Comit  Technique du DIVA depuis le 1^{er} juillet 2004. Les demandes de prise en charge d'ACA ont  t  tr s fortes. Maintenant la proportion a beaucoup baiss    cause des crit res impos s par les financeurs. Et nous pouvons dire que les DSME qui ne sont pas «Handicap s Administratifs» (N.D.L.R. : sans carte d'invalidit ) voient leurs dossiers automatiquement recal s. Un rendez-vous prochain avec l'ETEL (N.D.L.R. :  quipe technique d' valuation labellis e – par la Direction R gionale des Affaires Sociales) et la coordinatrice du DIVA permettra, je l'esp re, de mettre «cartes sur table» et d' tre plus s rieux, dans la limite des cr dits disponibles (sur ce point c'est du ressort des «politiques») » (VJ 49)

« A Paris le SVA fonctionne depuis septembre 2004 mais les dossiers des d ficients auditifs sont rest s bloqu s faute d' quipe d' valuation. Le coordinateur a souhait  rencontrer le Bucodes et les associations parisiennes pour mettre en place avec elles un partenariat, les associations apportant leur comp tence technique et rencontrant les personnes en m me temps que le travailleur social. Il est encore trop t t pour juger du devenir de cette collaboration comme de l'efficacit  des prises en charge - dans un premier temps au moins il semble qu'elles doivent  tre assez compl tes. (FQ 75)

Il faut en rire

J'ai vécu, il y a peu, une expérience tragi-comique que je veux vous conter, car chaque fois que je l'évoque devant l'un ou l'autre, elle provoque une franche gaieté; nous n'avons pas si souvent l'occasion de rire de notre handicap!

Un samedi de fin Janvier, j'étais invitée avec notre amie Catherine, à un dîner proposé par la toute jeune association AAE, dans sa lointaine banlieue, un bled charmant, mais bien caché dans l'Essonne. Chemin pour l'aller pas de problèmes, Catherine connaissait très bien la route : « Tu vas sur l'A 4 puis sur l'A 86, tu sors là, tu tournes à gauche, à droite, encore à gauche, etc.. » Je me laissais diriger, ne mémorisant rien du tout, puisque Catherine et moi devions rentrer ensemble. Dès l'arrivée, contacts sympathiques... Le dîner prévu pour 19h30 a finalement commencé à 21h30. J'accusais déjà un peu le coup car je sortais d'une grippe, la salle résonnait, tout le monde parlait ensemble et mon implant cochléaire dans le brouhaha et une ambiance résonnante est redoutable! Vers 23h30, je me tourne vers Catherine pour envisager avec elle le retour. La pauvre Catherine, toute blanche, était les yeux fermés, raide sur sa chaise; « Catherine,

ça ne va pas ? » - « J'ai un gros vertige, mais je viens de prendre des cachets, dans un quart d'heure ça va aller ». Ok, on attend... Ça donnera peut être le temps au dessert d'arriver!! Hélas, de dessert, point... et Catherine ne récupère pas, au contraire. Dans un souffle, elle demande qu'on appelle un médecin, car elle a sur elle tout ce qu'il faut pour une intraveineuse salvatrice. Branle-bas de combat : les

portables sortent, on cherche les numéros. Pas l'ombre d'un médecin disponible à cette heure. Finalement ce sont les pompiers qui conduisirent la malheureuse à l'Hôpital.

« Oui, mais alors moi qu'est-ce que je fais ? » Il était alors plus d'une heure du matin, mes oreilles n'en pouvaient plus! « Comment je rentre ? » Je n'avais aucune idée du chemin du retour et ma carte n'est pas assez détaillée... « Au secours! Quelqu'un rentre vers Paris ? » La grande majorité des dîneurs habitent les environs. Jeannine s'annonce : « oui, je rentre en voiture et j'emmène deux personnes » - « Je peux vous suivre ? et emprunter un de vos passagers, pour ne pas

être seule ? » « Moi, je viens » dit Dominique. Le candidat est entendant, quelle chance! Dominique est entendant assurément, mais il est également un terrible bavard et j'avoue que, au volant de ma voiture, tout ce qu'il dit est, pour moi, totalement inaccessible. Tant pis, cela fait un bruit de fond. Notre petite caravane quitte les lieux, tout va bien. Tout à coup la voiture de tête s'arrête et rebrousse chemin, elle s'est trompée (nous sommes en pleine campagne..), je manoeuvre derrière elle, mais mon passager a dû perdre un peu confiance et au prochain carrefour, il me demande de m'arrêter pour vérifier les panneaux indicatifs (qui n'indiquent d'ailleurs que les noms des petites communes voisines). Je rattrape rapidement la voiture guide. A un deuxième carrefour, deuxième demande d'arrêt, le passager descend ajustant ses lunettes. La portière claque et je repars! Tout à coup, je me dis: « mais qu'est-ce qu'il lui arrive à Dominique. Il est muet, il s'est endormi ? » Je regarde à mes côtés :

plus de Dominique!!! « Mon Dieu, j'ai perdu Dominique! ». Je fais des appels de phares pour mon guide. Inutile, elle continue sans rien voir. Je n'ai plus qu'à rebrousser chemin. Et me voilà, dans la nuit noire, sur une petite route à la recherche de Dominique! Je l'ai retrouvé à une dizaine de km de là, déambulant, calmement apparemment, bonnet de laine sur la tête et pipe au bec. Mes

phares se sont reflétés dans ses lunettes, c'est comme cela que je l'ai repéré! En remontant dans ma voiture, Dominique m'a dit plein de choses que je n'ai pas comprises, le seul sujet qui m'intéressait était de trouver un panneau indiquant l'autoroute pour Paris...ce qui fut fait avec encore une bonne demi-heure de divagations! Il était plus de 3 heures quand j'ai regagné mes pénates! Cerise sur le gâteau de cette folle nuit : Dominique avait reçu, en partant, de l'équipe invitante de l'AAE, une assiette de fromages bien gras, bien faits. Il l'a oubliée sous son siège.

Quand j'ai repris ma voiture, 48 heures après, vous imaginez ? ? ? ■





Vous aussi, vous pouvez réagir et témoigner sur : bucodes@free.fr

Le « Résonances » de Janvier a rendu à la mémoire de Jeanne Garric un hommage qui s'imposait, en donnant la parole à Marie Lise, orthophoniste de Surdi 13 interrogée par Jacques Schlosser. Je n'ai pas apprécié le paragraphe relatif à l'enseignement de la lecture labiale en Belgique, dont Marie Lise condescend à dire, très sommairement, que « dans un système de soins particulier, il a le mérite d'exister ».

Il importait d'apporter des précisions : la Sécurité Sociale belge refuse de prendre en charge l'apprentissage de la lecture labiale ; c'est la Ligue Belge de la Surdit  (francophone) qui l'organise, et cela depuis plusieurs d cennies. Des cours collectifs sont assur s r guli rement   Bruxelles et dans six grandes villes francophones, par des monitrices b n voles, elles m mes devenues sourdes. Elles ont suivi une vraie formation, notamment aupr s du regrett  professeur Saussus, logop de (c'est   dire orthophoniste) dont les comp tences  taient unanimement reconnues.

J'ai particip    Wellin, dans les Ardennes belges,   trois stages dirig s par H l ne Deconninck, vice-pr sidente de la LBS. Je fr quente depuis 6 ans, chaque semaine, le cabinet d'une orthophoniste exer ant aupr s de mon lieu de r sidence ; j'ai eu le bonheur en ao t 2003 de b n ficiaire du cours de Jeanne Garric et de reconnaître ses exceptionnelles qualit s p dagogiques ; je reviens d'un stage aux Karellis, organis  par « Action Auditive en Essonne ». Ces exp riences vari es me permettent, je pense, de porter un jugement valable sur l'enseignement assur  par la LBS : il est dispens  par des personnes qualifi es, qui pr sentent l'avantage plut t que l'inconv nient de conna tre personnellement la malentendance.

  la question de Jacques Schlosser : « *L'approche de la LBS s'oppose-t-elle ou compl te-t-elle celle de Jeanne Garric ?* », Jeanne elle m me a r pondu dans une lettre du 17-6-2003, adress e au Pr sident de la LBS, et publi e par « les Cahiers de l'Audition »- organe de la LBS- d'ao t 2003 : « *Ma m thode n'est pas en concurrence avec celle de M. Saussus ; elle permet de mieux voir*

ce qu'il faut voir...et les DSME peuvent profiter pleinement du cours de M.Saussus.... » Donc les m thodes se compl tent. Et il est temps dans l'int r t de tous les DSME de renoncer   des pol miques st riles.

H l ne Dussart . Adh rente de l'ADSM Nord et de la Ligue Belge de la Surdit 

Je vous remercie de prendre en consid ration mon message sur l'orthographe de M ni re. Il faut savoir que M ni re est le patronyme du m decin qui a eu le privil ge d'accoucher l'imp ratrice Eug nie du fils de Napol on III, le prince imp rial. Moi m me je vis avec un M ni re depuis l' ge de 18 ans, c'est dire si nous nous connaissons bien! Aujourd'hui la rigueur n'est plus une obligation... Mais depuis 75-18= 52 ans je l'ai toujours vu sans « S ». Il suffit de se reporter   un dictionnaire des noms propres pour lever le doute.

En prime vous aurez les dates de naissance et de d c s de ce m decin   qui je reconnais le grand m rite d'avoir identifi  une maladie aussi bizarre par ses sympt mes. Avant le second Empire, les personnes qui en  taient atteintes devaient  tre tenues pour porter un grain de folie. Je fr mis r trospectivement sur le sort qu'il leur  tait fait.

De toute fa on, encore aujourd'hui on ignore l'origine du mal. La m decine chinoise conna t le d s quilibre d' nergie qui provoque les acc s de la maladie et sait les pr venir. J'en parle d'exp rience.

Dans la pratique quand il est question de la maladie, il faut une majuscule comme   tous les noms propres. Mais si l'on parle des vertiges on peut  crire les m ni res comme un nom commun d signant une esp ce, de plus en plus fr quente de nos jours, de vertiges.

Robert RAUFAST (Surdi-34)

NDLR : [R sonances est all  consulter le Larousse, confirme son erreur, pr sente ses excuses aux lecteurs... et a d couvert un nouveau probl me ! Il y a deux M ni re \(sans s !\)...le prince imp rial a-t-il  t  mis au monde par le p re \(Prosper\) ou par le fils \(Emile Antoine\) - le « d couvreur » de la maladie? A vos encyclop dies ! ■](#)

Malentendants, Devenus Sourds, ne restez pas seuls !

- 10 Association des Malentendants et Devenus Sourds de l'Aube**
Maison de quartier des Marrots
23, rue Trouvassot
10000 TROYES
Tél. : 03 25 71 04 84
E-mail : surdi10@wanadoo.fr
- 13 SURDI13**
11, rés. la Combe aux Peupliers
13090 AIX EN PROVENCE
Tél./Fax : 04 42 64 13 57 ou 04 91 73 64 20
E-mail : surdi13@wanadoo.fr
Site : <http://www.surdi13.fr.st>
- 22 Association des Devenus Sourds et Malentendants des Côtes d'Armor**
15, rue du Dr Rahuel
22000 SAINT BRIEUC
Tél./Fax : 02 96 33 41 76
- 29 Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère, Souridine**
12, chemin de Kerdero
29170 FOUESNANT
Tél./Fax : 02 98 94 96 73 ou 02 98 50 60 28
E-mail : ASMF@wanadoo.fr
- 30 Surdi 30**
300, ancienne route d'Alès
30000 NÎMES
Fax : 04 66 68 13 73
E-mail : f.arnould@wanadoo.fr
- 31 Association des Devenus Sourds et Malentendants de Midi-Pyrénées**
6, chemin Mailheaux
31270 VILLENEUVE TOLOSANE
Tél. : 05 61 92 60 98
Fax : 05 62 48 11 05
- 34 AMEDSH Surdi 34**
46, cours Gambetta
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 42 50 14
Fax : 04 67 47 08 82
E-mail : surdi-34@free.fr
Site : <http://assoc.wanadoo.fr/surdi34/>
- 49 Surdi 49**
22, rue du Maine
49100 ANGERS
Fax : 02 41 48 91 64
E-mail : aamds-surdi49@wanadoo.fr
- 50 Association des Devenus Sourds de la Manche**
31, Rue de l'Épine
50530 CHAMPEAUX
Tél./SMS : 06 84 60 75 41
Fax : 02 33 91 88 06
- Centre Social de la Brèche du Bois**
50100 Cherbourg – Octeville
Tél. : 02 33 20 44 18 Fax : 02 33 20 53 25
E-mail : adsm.manche@wanadoo.fr
- 53 Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Mayenne**
15 quai Gambetta
53000 LAVAL
Tél./Fax : 02 43 53 91 32
- 54 L'Espoir Lorrain des Devenus Sourds**
39/41, rue de l'Armée Patton
54000 NANCY
Tél./Fax : 03 83 28 26 96
E-mail : helene.marchal1@free.fr
- 56 Oreille et Vie, Association des MDS du Morbihan**
11 P. Maison des Associations
12, rue Colbert
56100 LORIENT
Tél./Fax : 02 97 64 30 11 (Lorient)
Tél./Fax : 02 97 63 77 71 (Vannes)
E-mail : oreille-et-vie@wanadoo.fr
Antenne : 35
- 59 Association des Devenus Sourds et Malentendants du Nord**
Centre Social d'Annapes
2, rue des Genêts
59650 VILLENEUVE D'ASCO
Fax : 03 20 67 16 95
E-mail : adsmn@fraternet.org
Antenne : 62
- 65 AFIAC - Association Française des Implantés Auditifs Cochléaires**
12, chemin Suzac
65500 VIC EN BIGORRE
Tél./Fax : 05 62 96 83 16
E-mail : cocardp@aol.com
- 68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace**
63a, rue d'Illzach
68100 MULHOUSE
- 69 ALDS, Association Lyonnaise des Devenus Sourds**
6, résidence Récamier
Chemin du Randin
69130 ECULLY
Tél./Fax : 04 78 33 36 69
- 72 AMDSS - Association des Malentendants et Devenus Sourds de la Sarthe**
Maison des Associations
4, rue d'Arcole
72000 LE MANS
Tél./Fax : 02 43 28 44 12
- 75 ARDDS - Association Réadaptation et Défense des Devenus Sourds**
75, rue Alexandre Dumas
75020 PARIS
Fax : 01 44 62 63 24
Minitel Bal : 3614 chez ardds
E-mail : contact@ardds.org
Site : www.ardds.org
Antennes : 38, 44, 45, 56, 57, 91
- 75 AUDIO Ile de France**
20, rue du Château d'Eau
75010 PARIS
Tél. : 01 42 41 74 34
E-mail : audioasso@aol.com
- 75 F.C.S. - Fraternité Catholique des Sourds**
47, rue de la Roquette
75011 PARIS
Tél./Fax : 02 38 62 76 14
E-mail : fcs.malentendants@free.fr
Site : <http://fcs.malentendants.free.fr/>
Antennes : 01, 06, 12, 17, 20, 21, 22, 31, 32, 37, 54, 59, 69, 72, 75, 76, 78, 80.
- 76 ANDS - Association Normande des Devenus Sourds**
Maison du patient,
55 bis, rue Gustave Flaubert
76600 Le HAVRE
Tél. : 02 35 54 12 90
Fax : 02 32 73 35 61
E-mail : perefonta@aol.com
- 77 AIFC - Association d'Ile de France des Implantés Cochléaires**
11 bis, rue du Poirier de Paris
77280 OTHIS
Tél. : 01 60 03 48 13
Tél./Fax : 01 45 88 39 42
E-mail : helenebergmann@wanadoo.fr
ou aifc@wanadoo.fr
- 84 A.C.M.E Surdi 84**
962, Les Jardins, avenue Pasteur
84270 VEDENE
Tél./Fax : 04 90 23 37 66
E-mail : maripaule.pelloux@free.fr
- 86 Association des Enseignants Devenus Malentendants de Poitou-Charentes**
9, allée de la Vigne
86280 SAINT BENOÎT
Tél. : 05 49 57 17 36
E-mail : aedmpc@free.fr
Antennes : 16, 17, 79

Je m'abonne à la revue

Résonnances

La revue du **BUCODES**

Bureau de Coordination des Associations de Malentendants et Devenus Sourds

Abonnement : 24 € Pour les adhérents d'une des associations ci-dessus (sauf abonnement réglé par votre association) : 13 €

Don supplémentaire au Bucodes (déductible de votre impôt à hauteur de 66% de son montant) :€

Nom : Prénom :

E-mail : Association :

Adresse :

..... Tél./Fax :

A renvoyer à : Bucodes C° / Jean Mer, 73 rue Riquet, 75018 PARIS

accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du BUCODES. Pour obtenir une facture, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.